



IRC

Burkina Faso

Novembre 2017

Universalisation de l'accès à l'assainissement des ménages ruraux au Burkina Faso

M. Juste Hermann Nansi

Supporting water sanitation
and hygiene services for life

Novembre 2017

Universalisation de l'accès à l'assainissement des ménages ruraux au **Burkina Faso**

M. Juste Hermann Nansi

Avertissement :

Le contenu relève de la seule responsabilité de l'auteur.

Ni l'auteur ni aucune personne agissant en son nom n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données dans cette publication.

Ce document présente un modèle pragmatique d'action pour l'universalisation de l'accès à l'assainissement des ménages ruraux en Afrique subsaharienne. Le modèle a été illustré avec des expériences concrètes recensées par l'auteur avec l'assistance de M. Hilaire Dongobada et Dr. Denis Dakouré.

Si vous avez des questions ou commentaires :
www.ircwash.org/contact-us

Relecture : Anne Mimault
Design : Anne Mimault
Crédits photos : IRC

Copyright © IRC, 2017.

This work is licensed under the Creative Commons License
Attribution-Non-Commercial-ShareAlike

View copyright terms here :

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/nl/deed.en>

Reproduction autorisée moyennant mention de la source

Table des matières

Abréviations	5
1 - Introduction	6
2 - Responsabilisation des citoyens ruraux	10
3 - Responsabilisation des ressortissants	14
4 - Responsabilisation des opérateurs privés	17
5 - Responsabilisation des municipalités	22
6 - Conclusion	29

Abréviations

ACF	Action Contre la Faim
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AMOC	Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Communale
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
ATPL	Assainissement Total Porté par les Leaders
CAV / Q	Comité d'Assainissement du Village / Quartier
CVD	Comité Villageois de Développement
DAL	Défécation à l'Air Libre
DGESS	Directeur Général des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DGA	Direction Générale de l'Assainissement
DIRO	Développement Institutionnel et Renforcement des Capacités Organisationnelles
FDAL	Fin de Défécation à l'Air Libre
GIZ	Agence allemande de Coopération internationale
HA	Hygiène et Assainissement
ICP	Infirmier Chef de Poste
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MOC	Maîtrise d'Ouvrage Communale
ODD	Objectif de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
PEA-GIZ	Programme Eau et Assainissement de la GIZ
PF	Point Focal
PN-AEUE	Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta
PPP	Partenariat Public Privé
TIC	Techniciens Inter-Communaux
TC	Techniciens Communaux
WASH	Eau, Assainissement et Hygiène (Water, Sanitation and Hygiene)

1 Introduction

Modèle pragmatique de développement durable de l'assainissement et de l'hygiène privés



Source : Juste Nansi, IRC Burkina 2016

Au Burkina Faso comme dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, les spécialistes de l'assainissement et de l'hygiène sont divisés à l'issue des OMD, sur les modèles de promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans les ménages.

- D'une part, on observe les pro subvention dont l'argument principal est la faible capacité des ménages ruraux, généralement pauvres, à financer l'acquisition des biens et services conformes aux normes.
- D'autre part, on observe les anti subvention ou pro ATPC dont l'argument principal est l'irréalisme du modèle subventionniste pour l'universalisation des services et son risque de déresponsabilisation des ménages pour la pérennité.

La réalité est que les pro ATPC peinent à présenter des cas de succès (maintien du statut communautaire FDAL et progression sur l'échelle de l'assainissement), tandis que les pro subvention peinent à prouver la faisabilité du financement de leur modèle ainsi que sa durabilité.

La présente note a pour ambition de contribuer à structurer un cadre conceptuel réaliste pour la promotion de l'hygiène et de l'assainissement privé pour la réalisation de l'ODD 6.2. On entend ici par hygiène et assainissement privé, l'amélioration des conditions d'évacuation des eaux usées et excréta et l'amélioration des pratiques d'hygiène individuelles et collectives au sein des ménages ou autres cadres privés de vie. Le cadre conceptuel proposé est la reconstitution des déterminants ayant fait la preuve de leur efficacité au cours des dernières décennies, qu'ils soient étroitement liés à l'hygiène et à l'assainissement ou qu'ils soient dans des domaines similaires et donc jugés transposables. Ce cadre conceptuel se démarque de toute ambition idéologique ou dogmatique ainsi que d'exercice conceptuel à caractère académique. Il se focalise sur une réponse pragmatique directement susceptible d'être mise en œuvre par les acteurs engagés dans la réalisation de l'ODD 6.2.

Le modèle repose sur 4 principaux déterminants :

1. **Responsabilisation des citoyens ruraux**
2. **Responsabilisation des ressortissants**
3. **Responsabilisation des opérateurs privés locaux**
4. **Responsabilisation des municipalités**

RESPONSABILISATION DES CITOYENS RURAUX

Il s'agit de l'engagement individuel et collectif au sein d'une communauté villageoise pour arrêter la défécation à l'air libre et adopter des solutions appropriées d'hygiène et d'assainissement. L'ATPC a fait la preuve de son efficacité à stimuler cette responsabilisation des citoyens ruraux et mérite à ce titre d'être valorisée. Néanmoins, elle gagnerait beaucoup en efficacité et en durabilité à s'appuyer sur les leviers socioculturels qui déterminent les valeurs et pratiques intimes des individus d'une communauté villageoise, culturelle, ethnique ou religieuse. La valorisation des leviers socioculturels exige d'abord une responsabilisation des leaders locaux. Ils ont les clés de l'évolution des valeurs et normes sociales dans les processus de déclenchement de l'ATPC, non pas comme observateurs, mais comme moteurs et animateurs. Il s'agit donc de passer du modèle courant basé sur des animateurs externes vers un modèle animé par des leaders locaux internes à la communauté, dans le cadre de leurs responsabilités classiques et faisant usage de leur légitimité naturelle au sein de leur communauté et de leurs moyens habituels d'influence sur les attitudes et pratiques.

RESPONSABILISATION DES RESSORTISSANTS

Il s'agit de la responsabilisation des ressortissants (individus de la classe moyenne vue au sens large, disposant d'un minimum de ressources et installés hors du village) des communautés rurales ciblées, afin qu'ils contribuent aux progrès en matière d'hygiène et d'assainissement de leurs familles. Cette solidarité peut émaner d'un individu directement au profit de sa famille ou d'une association de ressortissants au profit de leur communauté villageoise d'origine. L'efficacité de cette forme de solidarité n'est plus à prouver dans plusieurs domaines. Les individus de la diaspora (résidant dans les villes du pays ou à l'étranger) assistent régulièrement leurs parents au village pour la santé, l'alimentation, les événements sociaux (mariages, décès, fêtes), l'habitat, les motos, les équipements électroménagers, les téléphones portables, etc. Les associations de ressortissants construisent des écoles, des centres de santé, des mosquées, des églises, etc. Et tous ces ressortissants sont conscients des enjeux de l'hygiène et de l'assainissement pour la santé, l'éducation, la dignité, etc. Il s'agit donc d'informer, de motiver et de mobiliser ces acteurs à s'engager financièrement, matériellement et socialement dans l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement de leurs parents au village.

RESPONSABILISATION DES OPÉRATEURS PRIVÉS LOCAUX

Il s'agit de promouvoir par une approche volontariste un marché local progressif mettant en relation l'offre et la demande. La demande aurait été en partie stimulée par la responsabilisation des citoyens ruraux et celle des ressortissants, mais une approche de marketing commercial classique permettrait de stimuler davantage cette demande. L'efficacité de l'approche marchande n'est plus à prouver, au regard du succès fulgurant dans la téléphonie mobile et des motocyclettes chinoises dans des zones rurales malgré la grande pauvreté. L'enjeu pour le marketing de l'assainissement et de l'hygiène est de se démarquer de toute idéologie, de changer radicalement d'angle d'attaque et de mobiliser les professionnels compétents pour stimuler et promouvoir un marché local dynamique et efficace. Le résultat attendu est de faire de l'hygiène et de l'assainissement, des biens et services marchands que les ménages ruraux soient motivés à payer directement ou par le biais de la solidarité des ressortissants et dont vivent les professionnels (fournisseurs locaux de biens et services) dans un environnement sain et exempt de toutes subventions publiques insuffisantes, éphémères et incertaines.

RESPONSABILISATION DES MUNICIPALITÉS

Il s'agit de l'ensemble des actions qui devraient être conduites et financées par les autorités locales (avec tous les appuis externes nécessaires) pour l'activation des trois déterminants précédents. En termes de réglementation, il est important de bâtir sur le modèle urbain dont la base est l'obligation faite aux résidents de respecter les normes et règles d'équipements et de pratiques d'hygiène et d'assainissement. Pour ce faire, un ensemble de mesures sont prises pour obliger les citoyens : par exemple dans les villes du Burkina Faso, la délivrance d'autorisations d'habitation est conditionnée par l'existence de toilettes sur le site. Il est donc tout à fait envisageable que la délivrance de titre de propriété foncière en milieu rural soit conditionnée par l'existence de latrines à domicile. Il est aussi tout à fait envisageable que la délivrance de documents de propriété d'une moto ou la validation de l'enregistrement d'un numéro de téléphone portable soit conditionnée par la preuve de la disponibilité d'une latrine au domicile du requérant. Le principe étant d'obliger à s'équiper tous ceux qui peuvent trouver directement ou indirectement les moyens de le faire. En parallèle, les municipalités devraient aussi prendre plusieurs mesures incitatives, soit pour stimuler la responsabilisation des citoyens ruraux (financer le déroulement de l'ATPC), promouvoir un marché local dynamique (former les professionnels et réglementer leurs interventions) ou mobiliser la solidarité des ressortissants (identifier, sensibiliser, valoriser l'apport des ressortissants, etc.). En définitive l'action publique (financer par les ressources publiques) se focaliserait donc sur la promotion des différents déterminants et limiterait la subvention de l'équipement des ménages. L'action publique financera également le suivi périodique des progrès (pratiques d'hygiène et d'assainissement).

En s'appuyant sur ce modèle, IRC a organisé du 26 au 28 juillet 2017 à Ouagadougou, avec le soutien du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, l'appui de la plateforme des ONG WASH et le financement de l'Union Européenne, un séminaire de capitalisation des expériences.

Le séminaire, qui a mobilisé plus de 100 participants issus de diverses structures (ONG, Etat, Instituts de recherche, ...) a permis de cerner l'état des connaissances en fonction des quatre déterminants du modèle et d'identifier les points d'attention pour les acteurs engagés dans la promotion de l'assainissement familial.

2 Responsabilisation des citoyens ruraux

Des initiatives ont été prises par les acteurs du sous-secteur de l'assainissement rural pour améliorer le niveau de l'accès. Deux principales solutions alternatives et innovantes ont été identifiées et proposées, à savoir (i) l'approche de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) qui met la communauté au centre de la décision et (ii) le « fanion de la victoire » qui s'est révélé être un excellent outil pour accélérer la progression vers l'état FDAL (Fin de Défécation à l'Air Libre) dans les villages déclenchés.

Les expériences

L'ATPC

L'ATPC est une **approche participative** qui **facilite la prise de conscience**, suivie d'une **décision collective d'une communauté à s'auto-développer dans le domaine de l'assainissement**. C'est une nouvelle approche en assainissement qui ne se focalise pas sur la construction des latrines, mais plutôt sur **la motivation d'une communauté à devenir « FDAL » et à maintenir cet état**. Elle a aussi pour but de susciter l'adoption des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement par la communauté. Cette approche est apparue comme la principale approche de mobilisation communautaire mise en œuvre par la quasi-totalité des acteurs de l'assainissement familial ces huit dernières années. L'ATPC, à son origine, intègre deux principes cardinaux que sont :

- La non-subvention pour la construction des latrines ;
- La non-prescription technologique (type de latrine à construire).

La mise en œuvre de l'ATPC nécessite la présence de plusieurs acteurs qui jouent un rôle à tous les niveaux dans le processus, comme illustré dans le tableau à la page 12.

Malgré quelques différences d'adaptation opérées par les acteurs de mise en œuvre, le déroulement de l'ATPC au Burkina Faso se fait en cinq phases principales, conformément au manuel d'origine : **les outils sont simplement adaptés au contexte auquel le facilitateur fait face**. Il s'agit du pré-déclenchement, du déclenchement, du post-déclenchement, de la certification et du passage à l'échelle de l'assainissement amélioré.

L'évaluation des interventions des ONG/Associations dans la mise en œuvre de l'ATPC a montré que cette approche peut contribuer à améliorer significativement l'accès à l'hygiène et à l'assainissement au Burkina Faso. Certains acteurs de l'assainissement l'ont mise en œuvre sans pour autant tenir compte de sa spécificité originelle (approche sans subvention).

Pour harmoniser la démarche ATPC, une stratégie est proposée avec une approche hybride ATPC adaptée, qui a été adoptée en 2014 par le Burkina Faso.



Acteurs / Structures	Rôles / Missions
Les ménages	Ils sont bénéficiaires des ouvrages, prennent des engagements et réalisent les ouvrages.
Les Comités d'Assainissement du Village/quartier (CAV/Q)	Ils sont formés des CVD, et des services déconcentrés de l'Etat, des femmes et des jeunes, ils participent à la mise en œuvre de l'approche et au suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'actions communautaires.
Les leaders naturels	Ils accompagnent les structures de mise en œuvre, sensibilisent les communautés et font du suivi.
Les Comités Villageois de Développement (CVD)	Ils informent et mobilisent les communautés.
Les points focaux (PF)/hygiénistes	Ils sont membres de la commune, ils appuient la mise en œuvre et le suivi de l'approche.
Les Infirmiers Chef de Poste (ICP)	Ils appuient la sensibilisation ; ils sont membres du (CAV/Q) et participent au suivi.
Les artisans	Ils sont formés par les structures de mise en œuvre sur les technologies d'assainissement et sont chargés de la réalisation des latrines.
Les structures de mise en œuvre	Elles sont chargées de la mise en œuvre et sont partenaires des ONG décisionnelles.
Le maire de la commune	Il est la porte d'entrée au niveau communal et le maître d'ouvrage des projets d'assainissement. Il suit la mise en œuvre du projet à travers son point focal et participe à la certification.
La Direction Régionale en charge de l'Eau et de l'Assainissement	Elle apporte un appui à la mise en œuvre, au renforcement des capacités des acteurs, au suivi des activités et au respect des normes technologiques, et recherche des solutions face aux contraintes.
Les Directions Régionales partenaires	Elles appuient la promotion de l'hygiène et la protection de l'environnement et participent également au suivi et à la certification.
Les autorités régionales	Elles sont la porte d'entrée au niveau régional. Elles participent à la certification.

Source : MEA, 2014. Guide d'orientation pour la mise en œuvre de l'Assainissement Total Piloté par les Communautés - ATPC au Burkina Faso.

Le Fanion de la victoire

Tirant les leçons des expériences similaires menées en Afrique, notamment au Mozambique par les équipes d'HELVETAS, l'équipe d'HELVETAS Burkina, en partenariat avec IRC Burkina et les communes partenaires du projet SaniEst, ont couplé au processus du suivi post-déclenchement de l'ATPC le concept de « **fanion de la victoire** ». Cela consiste à identifier les villages et/ou quartiers dont un grand nombre de ménages remplissent un minimum de critères du statut FDAL et d'organiser une cérémonie solennelle d'implantation de fanions dans les concessions desdits ménages, en présence des élus municipaux, des conseillers et chefs coutumiers des villages concernés et des villages voisins, des Comités Villageois d'Assainissement (CVA) et de toute la population du village.

Le concept de « fanion de la victoire », considéré comme un levier de l'étape du post-déclenchement, met en lumière les ménages qui contribuent significativement aux progrès dans la communauté villageoise et, par conséquent, indexe ceux qui retardent la certification FDAL. Les résultats obtenus sont au-delà des attentes. Le fanion de la victoire pourrait s'avérer également un puissant outil de maintien du statut FDAL en stratégie post-certification.

Les leviers

En termes d'éléments moteurs, on peut retenir que :

- Le soutien politique à haut niveau, l'engagement des autorités administratives, coutumières et communales, des services techniques et de la population cible est un atout majeur pour la réussite de la mise en œuvre de l'ATPC. Une forte implication des autorités communales et de la chefferie traditionnelle permet une meilleure réussite de la mise en œuvre de l'approche ATPC ;
- avec ou sans subvention, il est possible de mettre fin à la défécation à l'air libre (DAL) ;
- la forte implication des autorités des communes d'intervention après les déclenchements institutionnels permet de pérenniser les actions ;
- la promotion des compétences de proximité à travers le renforcement des capacités, la valorisation des matériaux locaux pour la réalisation des ouvrages, la mise à contribution des organisations à base communautaire dans des relations contractuelles et la prise en compte des réalités socioculturelles permettant de contextualiser les approches sont des facteurs déterminants ;
- le recours à la solidarité locale pour générer des fonds est une source fiable de financement des ouvrages d'assainissement ;
- le portage et le leadership institutionnel sont déterminants pour promouvoir une approche ;
- l'état FDAL contribue à l'éradication de la malnutrition chronique qui entraîne un retard de croissance chez les enfants.

Les points d'attention

Les points d'attention à retenir sont entre autres :

- la lourdeur des processus de vérification et de certification FDAL pouvant limiter les résultats ;
- la mise en place de mécanismes locaux pour s'assurer du maintien et de la pérennisation du statut FDAL et accompagner l'amélioration de la qualité des ouvrages sur le chemin du progrès dans l'échelle d'assainissement ;
- se concentrer sur l'objectif final qui est de mettre fin à la DAL plutôt que de se crisper sur les approches ;
- l'accompagnement des efforts des ménages par l'Etat et ses démembrements à travers l'assainissement des espaces publics ;
- la promotion systématique d'opérateurs de proximité, notamment des maçons et des fournisseurs de matériaux ;
- la mise en place de mécanismes de financement appropriés pour accompagner le progrès sur l'échelle de l'assainissement (facilitation de l'accès des populations aux ouvrages d'assainissement adéquats à travers le marketing de l'assainissement et le micro crédit) ;
- le plaidoyer pour l'intégration de l'ATPC dans les plans communaux de développement ;
- une bonne coordination des interventions et des approches utilisées pour l'atteinte des résultats souhaités.

3 Responsabilisation des ressortissants

L'axe « responsabilisation des ressortissants » repose sur 5 piliers : (i) le rôle que les ressortissants peuvent jouer pour booster le changement de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement au sein de leurs communautés d'origine (ii) la stratégie de mobilisation de ces ressortissants pour apporter des appuis aux familles vulnérables de leurs communautés d'origine (iii) la contribution des structures où ces ressortissants sont partie intégrante de l'amélioration de l'assainissement dans leurs communes d'origine, (iv) les leviers sociaux sur lesquels il est possible de s'appuyer pour promouvoir la solidarité sociale des ressortissants vis-à-vis de leurs communautés d'origine et enfin (v) les mécanismes pouvant être mis en œuvre par les ressortissants pour stimuler les marchés locaux des biens et services d'assainissement.

Les expériences

Deux approches innovantes de plaidoyer et de mobilisation des leaders ou des ressortissants ont fait leurs preuves dans le cadre de l'amélioration de la situation d'assainissement au Burkina Faso. Il s'agit de l'approche Assainissement Total Porté par les Leaders (ATPL) ou la Nuit de l'Assainissement en abrégé « SaniThon » et de l'approche « Fasotoilettes ».

Approche ATPL ou SaniThon

L'approche Assainissement Total Porté par les Leaders est une initiative initiée en 2011 par l'ONG WaterAid Burkina Faso et le Ministère en charge de l'Assainissement au Burkina Faso. Elle consiste en :

- une stratégie de communication et de plaidoyer autour des bénéfices d'un assainissement amélioré,
- l'engagement des leaders pour améliorer le niveau d'accès à l'assainissement dans leurs communautés d'origine,
- la reconnaissance à l'endroit des leaders ayant contribué aux changements.

Sa mise en œuvre passe par l'établissement d'une situation de référence des villages des leaders et la mise en place de la base de données des compétences locales.

En termes de résultats obtenus, l'ATPL a permis d'engranger des succès dans le secteur de l'assainissement au Burkina Faso. Après une première expérience réussie à Ouagadougou

en 2012, l'expérience a été répliquée dans la région des Hauts Bassins en 2014. Le SaniThon de Ouagadougou a permis de mobiliser soixante dix-huit millions de Francs CFA et la réalisation de plus de 1 300 latrines familiales pour environ 13 000 bénéficiaires. Un des villages dénommé Bonam, bénéficiaire des fonds souscrits, a pu atteindre un taux de couverture en latrines familiales excédant 100%. Au-delà de la mobilisation des ressources financières, l'ATPL a été déclinée au niveau communal où les liens d'appartenance sont encore plus forts. Elle a également favorisé la cohésion sociale et le rapprochement des ressortissants pour un idéal de commune sans défécation à l'air libre.

En termes d'enseignements tirés, on retient que l'ATPL constitue pour les collectivités territoriales un moyen de mobiliser les ressortissants, les sympathisants, les partenaires et surtout la diaspora, pour assurer le droit d'accès aux services adéquats d'assainissement aux ménages les plus pauvres et aux personnes vivant avec un handicap. Des communes et des régions libres de la défécation à l'air libre d'ici 2030, c'est possible avec l'implication des leaders !

Fasotoilettes

La campagne Fasotoilettes, est une initiative d'IRC en partenariat avec le Ministère en charge de l'Eau et de l'Assainissement ainsi que des acteurs qui œuvrent en faveur de l'assainissement au Burkina Faso, notamment WaterAid, Eau Vive et la Fondation KIMI. L'objectif de la campagne est de susciter un élan de solidarité de la part des citoyens burkinabè de la classe moyenne, en faveur des ménages des zones périurbaines et rurales ne disposant pas de toilettes. Cela consiste en une campagne de communication et de plaidoyer à l'endroit de tous les burkinabè capables de financer et de suivre l'installation de latrines en faveur de leurs proches, et à le pousser à agir. Au terme de la campagne qui a débuté en décembre 2016 et dont la première édition prendra fin en décembre 2017, il est attendu que 100 000 latrines soient construites au profit de familles vivant dans les zones rurales et périurbaines.

La mise en œuvre de l'approche se fonde sur les modalités suivantes :

- la mobilisation d'une grande figure nationale pour le portage politique et institutionnel ;
- la mobilisation d'un artiste de renommée pour la popularisation de l'initiative auprès de tous les burkinabè ;
- la conception et la diffusion de supports de communication ;
- la mise en place d'une tombola pour susciter l'engouement des citoyens et enregistrer les réalisations d'ouvrages.

Les résultats à mi-parcours de cette approche montrent une réelle volonté des citoyens à agir au profit de leurs parents au village, pour peu qu'on leur rappelle que cela fait partie de leur responsabilité. En effet, de nombreuses souscriptions sont enregistrées à l'occasion de diverses manifestations.

Du bilan à mi-parcours on peut concure à l'effectivité des résultats. Il est donc important de pérenniser cette initiative et d'en faire une cause nationale afin de mobiliser davantage les citoyens pour les amener à agir concrètement en faveur de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement.

Les leviers

Les éléments moteurs qui se dégagent de ces deux approches résident dans les résultats déjà obtenus au Burkina Faso en faveur de l'amélioration de la situation de l'assainissement. Ces résultats ont même conduit le Burkina Faso à retenir l'ATPL, initié en 2011, comme stratégie de financement durable du sous-secteur assainissement dans le nouveau programme des ODD (cf. axe stratégique n°2 du PN AEUE 2016-2030). Ces approches méritent d'être expérimentées, surtout que la vision à court terme au Burkina Faso est d'organiser des SaniThons par commune. Ce qui a d'ailleurs commencé dans certaines communes.

Les points d'attention

Les éléments d'analyse qui se dégagent en lien avec l'axe et les approches présentés ci-dessus se résument comme suit :

- La valorisation de la solidarité des ressortissants pour la Fin de la Défécation à l'Air Libre dans leurs communautés d'origine a un coût au regard des modalités de mise en œuvre et devrait constamment veiller à l'efficience ;
- Les deux expériences de valorisation de la solidarité des ressortissants nécessitent un engagement fort de la part des porteurs ;
- La valorisation de la solidarité des ressortissants peut accélérer l'atteinte des cibles fixées en matière d'assainissement dans le cadre des ODD au regard des résultats obtenus au niveau du Burkina Faso ;
- Les modalités de valorisation de la solidarité des ressortissants peuvent être adaptées et mises en œuvre selon le contexte des pays qui souhaitent les expérimenter tout en considérant le Burkina Faso comme un cas d'école (s'inspirer des forces et des faiblesses pour mieux réussir).



4 Responsabilisation des opérateurs privés

La responsabilisation des opérateurs privés consiste à promouvoir une offre marchande, accessible financièrement et de qualité, qui réponde aux attentes des ménages et qui soit à la fois rentable pour les opérateurs et pérenne.

L'objectif est de faire de l'hygiène et de l'assainissement, des biens et services marchands que les ménages ruraux sont prêts à payer directement ou à travers la solidarité des ressortissants. Cela doit permettre de faire vivre les professionnels (fournisseurs locaux de biens et services) dans un environnement sain et exempt de toutes subventions publiques insuffisantes, éphémères et incertaines.

Les expériences

Marketing libéral de l'assainissement familial en milieu rural

Le marketing libéral peut être défini comme l'ensemble des actions initiées par des acteurs non institutionnels ayant pour objectifs d'étudier et d'influencer les besoins et comportements des consommateurs et de réaliser en continu les adaptations de la production et de l'appareil commercial en fonction des besoins et comportements précédemment identifiés.

Sur la base de cette définition, le marketing comprend donc :

- Les champs disciplinaires consacrés à l'étude des besoins : étude du marché, études qualitatives, études quantitatives, comportement du consommateur.
- Les outils destinés à influencer les besoins, essentiellement sous forme de communication marketing et commerciale : communication publicitaire, marketing direct, promotion de ventes, relations publiques, les actions et dispositif de fidélisation.
- Les actions et dispositifs d'adaptation aux besoins et comportements qui se retrouvent essentiellement dans le cadre du plan de marchéage ou marketing mixte : les politiques produit, prix, communication et distribution.

Cette approche vise à utiliser le marketing comme levier en passant par les Sanimarchés (boutiques d'assainissement), la promotion des opérateurs locaux et l'accompagnement des associations locales pour rendre accessibles les services d'assainissement aux ménages. Le marketing de l'assainissement a été mis en œuvre par plusieurs organisations comme le GRET, IRC et ACF, chacune utilisant sa propre stratégie. Pour exemple, le GRET a conçu une latrine préfabriquée à un coût accessible à la population.

La promotion de cette technologie est assumée par des opérateurs locaux qu'elle accompagne. L'accompagnement de ces opérateurs est mené sur la base de plans d'affaire élaborés en tenant compte du produit proposé, de la volonté et de la capacité à payer des ménages, tout en identifiant les différentes voies de distribution des latrines et des facteurs déclencheurs d'achat. Ces opérateurs locaux deviennent donc des « vendeurs » de latrines et en font la promotion auprès des ménages.

De son côté, IRC a choisi d'accompagner des fournisseurs existants de matériaux de construction dans les communes ou villages pour qu'ils intègrent la promotion de l'assainissement dans leurs plans d'affaire. Par cette approche, ces opérateurs locaux sont identifiés et formés pour mieux commercialiser les matériaux d'assainissement et promouvoir l'hygiène et l'assainissement en vue d'enrayer de façon définitive la Défécation à l'Air Libre (DAL) du milieu d'où ils viennent.

En ce qui concerne ACF, l'accompagnement est apporté à des associations locales pour la valorisation des sous-produits des latrines EcoSan. Cet accompagnement vise à transformer cette activité en une activité génératrice de revenus pour ces associations. Une fois qu'elle devient une AGR et en fonction de la demande des sous-produits, les associations font la promotion de cette technologie auprès des ménages pour, en retour, récupérer les sous-produits. Les ménages financent la réalisation de leurs latrines EcoSan à partir des revenus de la vente des sous-produits, ou bien les associations construisent des latrines EcoSan pour les ménages qui remboursent progressivement le coût en vendant les sous-produits (urine et fèces). Il se crée donc une synergie d'actions entre les ménages et ces associations locales.

Ainsi toute la chaîne de l'assainissement écologique est prise en compte par ces associations, allant de la sensibilisation à la gestion et la valorisation des urines et des fèces, en passant par la construction des latrines. Les acheteurs sont les producteurs maraichers et la commune, qui utilisent ces sous-produits pour l'entretien des aménagements paysagers.



Délégation des services d'assainissement par la commune

La délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service.

Cette approche, longtemps utilisée dans la gestion des services d'eau potable en milieu rural et semi-urbain, a été expérimentée par WaterAid dans les quartiers non-lotés de la commune de Ouagadougou, zones vulnérables non aménagées et non viabilisées. Ainsi la commune est accompagnée dans sa démarche de délégation des services d'assainissement à des associations locales et des opérateurs privés locaux. Ces délégataires gèrent et développent le marché de l'assainissement dans la commune. L'opérationnalisation de la délégation se matérialise par un contrat de prestation. Les délégataires, par la suite, mettent en place des boutiques d'assainissement et créent la demande en démarchant et en sensibilisant les ménages.

Les leviers

Pour chaque approche, des facteurs favorables ont permis d'atteindre les objectifs visés, dont :

Pour le marketing de l'assainissement

- La connaissance de la capacité des ménages à payer ;
- l'utilisation de la latrine comme une offre marchande directe dans l'esprit des populations ;
- l'élaboration de plans d'affaires pour tous types d'opérateurs (associations ou privés) ;
- la promotion d'ouvrages offrant les possibilités de valorisation de sous-produits (EcoSan) ;
- la création d'une filière autour de la gestion des sous-produits (hygiénisation des boues, vente d'engrais, production maraichère...) avec les latrines EcoSan ;
- l'autonomisation progressive des associations ;
- la promotion des opérateurs locaux fiables.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'affaires et d'une stratégie marketing adaptés sont indispensables pour la pérennité des actions.

Pour ce qui est de la délégation des services d'assainissement

De la même manière qu'elle se fait dans la gestion de l'eau potable, la délégation de service apparaît comme une bonne opportunité de développement des marchés des biens et services dans l'assainissement familial en milieu rural et semi-urbain. Les collectivités peuvent s'appuyer sur ces expériences pour impulser des actions favorisant l'amélioration et la durabilité de l'accès aux ouvrages d'assainissement familial.

Les éléments moteurs ci-dessous ont été identifiés pour réussir cette délégation :

- Le développement d'une technologie adaptée aux zones non-lotées (latrines amovibles) ;
- l'utilisation de l'e-monitoring pour faciliter le travail des opérateurs ;
- la délégation des services d'assainissement et d'hygiène par la contractualisation avec les associations locales ou opérateurs locaux de proximité ;
- l'implication des agents de santé dans les activités de promotion d'hygiène et assainissement, pour faire le lien entre les actions WASH et la santé ;
- la mise en place de boutiques d'assainissement qui jouent aussi le rôle de pôles de conseils pour les ménages.

Les points d'attention

Pour éviter de mettre en péril les résultats escomptés par ces approches, une attention particulière doit être portée sur certains aspects.

Marketing de l'assainissement

L'approche marketing de l'assainissement a suscité l'intérêt des communautés à travers leur adhésion. Cependant, des activités doivent être menées aussi bien par les opérateurs que par les municipalités pour assurer la viabilité financière des Sanimarchés. Aussi, pour le financement de l'assainissement familial, les communautés pourraient avoir recours aux ressortissants de la localité pour prendre en charge le dépassement de leur capacité de paiement. Il est également important que cette approche intègre la gestion des boues de vidange pour l'ensemble des technologies, pour éviter des foyers de contaminations ou le retour à la DAL. La commune, en tant que maître d'ouvrage, doit s'approprier l'approche et trouver les mécanismes de durabilité. Cela passera forcément par l'appui à la professionnalisation des opérateurs et la formalisation des relations entre la commune et ces opérateurs.

Délégation des services d'assainissement

La délégation des services d'assainissement suppose que la commune continue d'assumer son rôle de maître d'ouvrage. Une chose est de déléguer la gestion des services d'assainissement aux prestataires de services, qu'ils soient des privés ou des associations. L'autre chose est de s'assurer que ces prestataires assurent la qualité et la continuité des services. Une délégation des services à un opérateur, qu'il soit privé ou associatif, suppose que ce dernier arrive à faire un retour sur investissement et à réaliser des bénéfices (privé). Il est donc important de s'assurer que ces prestataires seront capables d'assurer la viabilité financière de l'activité, et que dans le cas contraire, la commune leur apporte un soutien jusqu'à un niveau d'autonomisation financière.



5 Responsabilisation des municipalités

Depuis deux décennies, le Burkina Faso a fait de la décentralisation le mode de gouvernance pour réussir le développement à la base. La décentralisation consacre le droit des communes à s'administrer librement et à rendre des services publics aux populations afin de promouvoir leur mieux-être. Ainsi, l'Etat, en transférant les compétences du domaine de l'assainissement aux communes, fait de celles-ci des acteurs et des partenaires de premier plan des différentes interventions en la matière au profit des populations, d'où le sens et l'importance de la responsabilisation des municipalités. La commune devient sur le plan institutionnel, le cadre de référence approprié pour assurer la cohérence, l'appropriation et la durabilité des actions à entreprendre au profit des populations, dont l'assainissement familial.

La responsabilisation des municipalités en matière d'assainissement familial est comprise ici comme l'ensemble des actions devant être conduites et/ou financées par les autorités locales, y compris tous les appuis externes nécessaires pour l'activation des trois autres piliers, que sont la responsabilisation des citoyens ruraux, la solidarité extraterritoriale, le marché des services et de biens. La responsabilisation des municipalités intègre ici les notions de réglementation et de supervision. La responsabilisation des municipalités engage les municipalités à prendre toutes les mesures indispensables pour stimuler la responsabilisation des citoyens ruraux, pour promouvoir le marché local dynamique de biens et de services par la facilitation de l'émergence de professionnels locaux et la réglementation de leurs interventions, et enfin pour responsabiliser les ressortissants à travers l'identification et la sensibilisation afin de soutenir les activités d'assainissement au niveau local.

Les expériences

Deux principales approches se démarquent : l'approche développement institutionnel et renforcement des capacités organisationnelles (DIRO) et l'approche délégation de responsabilité.

Approche DIRO

Cette approche consiste à accompagner la commune dans la mise en place d'une organisation interne et des outils lui permettant d'assumer par elle-même la responsabilité de promotion des services d'assainissement familial sur son territoire. Elle passe par le développement de toutes les dimensions de la maîtrise d'ouvrage communale que sont, entre autres, l'organisation institutionnelle, la planification, la mobilisation des ressources, la réalisation des activités, le suivi-évaluation et la régulation/réglementation.

Au nombre des actions développées pour promouvoir l'approche DIRO afin de responsabiliser les municipalités, on peut retenir celles portant sur le suivi-évaluation communal, la mise en place des Techniciens Communaux et Techniciens Inter-Communaux (TC/TIC), la mise en place d'outils standard, la mise en œuvre des textes et mécanismes de réglementation de l'assainissement, la promotion des mécanismes de financement endogène de l'assainissement et l'organisation des SaniThon.

Le suivi-évaluation communal de l'assainissement familial

Cette approche se base sur le suivi-évaluation des indicateurs relatifs à l'assainissement familial. Il s'agit de collecter périodiquement les données sur la situation de l'assainissement familial dans les communes à l'aide des smartphones, d'élaborer des rapports communaux de performance et des plans d'actions communaux. Cette expérience qui est en développement au niveau de la DGESS du MEA, se fait dans le cadre d'une collaboration entre la DGA et la DGEP. Les conclusions tirées de cette phase pilote, mise en œuvre par les ONG IRC et Helvetas Swiss Intercorporation, permettront d'orienter les acteurs lors du passage à l'échelle.



Les services techniques communaux (STC) et intercommunaux (STIC)

Ces initiatives visent à renforcer les capacités opérationnelles des communes par le recrutement, la formation et l'équipement de Techniciens Communaux (TC) ou Intercommunaux (TIC) au profit des communes, notamment rurales. Mises en œuvre par la plupart des intervenants à travers divers projets, elles suivent un schéma où la prise en charge financière de ces postes se fait de manière progressive par les communes. Un exemple d'acquis du projet Sanya-Kagni est l'amélioration des capacités communales par la mise à disposition, la formation et l'équipement de Techniciens Intercommunaux. Ces initiatives ont permis aux communes qui en ont bénéficié d'améliorer significativement leur maîtrise des questions WASH sur le territoire, de planifier et de mettre en œuvre des actions en vue d'enregistrer des progrès remarquables.

La promotion des mécanismes de réglementation de l'assainissement communal

Il s'agit par ces initiatives d'amener les communes à connaître et à s'approprier les règles édictées par les textes en vigueur concernant les questions d'assainissement familial, puis de se doter de mesures incitatives ou répressives pour inciter/faciliter l'engagement des communautés à atteindre l'état FDAL en réalisant leurs propres ouvrages d'assainissement. Une étude permet de répertorier les différentes prescriptions concernant les questions d'hygiène et d'assainissement, avec leurs références juridiques. Ces prescriptions offrent aux communes des moyens d'action pour obliger les ménages à s'équiper d'ouvrages d'assainissement et à assainir leur cadre de vie. A la suite de la restitution de cette étude, des plans d'actions sont élaborés par les communes pour mettre en œuvre des mesures répressives et incitatives en direction des ménages.

Cela permet d'accélérer la progression vers l'état FDAL puis son maintien lorsqu'il est atteint et contribue ainsi à l'éradication de la DAL.

La standardisation des outils d'assainissement

Cette initiative promue essentiellement par l'ONEA avec le soutien du PEA-GIZ consiste à identifier, collecter, adapter et concevoir des outils utiles aux communes pour l'exercice de la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'assainissement. Elle vise à standardiser les outils tout en gardant une certaine flexibilité d'adaptation et une ouverture pour l'innovation.

Le financement endogène de l'assainissement

A travers cette initiative, il s'agit d'explorer les possibilités endogènes de financements et les conditions de leur orientation vers le financement des ouvrages d'assainissement familial. Les résultats de l'étude permettent aux communes d'élaborer des plans d'actions pour valoriser les potentialités identifiées. Les approches ATPL et les SaniThon se révèlent être efficaces pour apporter un appui financier aux activités d'assainissement dans les communes au niveau villageois.

Le Sanyaton est une approche participative qui associe les services techniques, points focaux, communes, CVD, relais communautaires de santé/animateurs endogènes, association des usagers de l'eau, bénéficiaires, maçons, etc.) dans toutes ses activités.

Les Sanyatons sont des clubs d'hygiène et d'assainissement. Ils mettent en exergue des structures communautaires qui animent des espaces santé et hygiène dans les villages. Ainsi, au niveau de chaque commune, les acteurs peuvent assurer eux-mêmes la maîtrise d'ouvrage en matière de construction des latrines et de promotion de l'hygiène et de l'assainissement. Ils participent non seulement à l'identification et à la

programmation/planification mais aussi à l'exécution et au suivi-évaluation des activités. L'approche est conduite par le consortium Welthungerhilfe et SOS Sahel International France, en collaboration avec des codemandeurs : SOS Sahel Burkina et ORGANIC, et les 12 communes cibles.

L'approche délégation de responsabilité des services d'assainissement et d'hygiène

La délégation de responsabilité du service public communal de promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu rural est une approche expérimentée à travers un partenariat développé entre les communes, les organisations associatives de femmes et de jeunes et les commerçants locaux, pour la satisfaction des ménages en ouvrages d'assainissement. Il s'agit d'un partenariat public-privé-société civile, au niveau local, permettant aux communes de confier certaines dimensions de la maîtrise d'ouvrage à des opérateurs. WaterAid a apporté son expertise pour la sélection de ces partenaires par les communes, le processus de contractualisation et le renforcement des capacités. Dans la délégation de responsabilité, la commune continue d'assumer pleinement son rôle de maître d'ouvrage en supervisant l'action des mandataires, pour s'assurer de la réalisation des clauses contractuelles et du respect de la réglementation.

Le processus de délégation permet de construire des marchés locaux d'assainissement basés sur les fournisseurs locaux engagés. Les associations de jeunes ou de femmes sont mises à contribution pour motiver les ménages à la prise en charge de l'assainissement de leur milieu de vie et à l'adoption de nouvelles normes sociales intégrant les pratiques d'hygiène au sein de leurs communautés. L'approche est mise en œuvre à travers le projet Sanibakou des communes rurales des provinces du Koulpélogo et des Balé, par WaterAid et ses partenaires, avec un soutien financier de l'Union Européenne (UE).

Les leviers

Des éléments ou facteurs favorables ressortent de ces expériences qui devront être pris en compte pour garantir l'atteinte des objectifs de la démarche.

Développement institutionnel et renforcement des capacités organisationnelles (DIRO)

Pour le suivi-évaluation

La réussite repose sur la prise de conscience des communes et leur engagement dans la coordination des activités au niveau communal, la connaissance de la situation en termes d'assainissement de la commune et la disponibilité des éléments pour construire l'argumentaire du plaidoyer. Le suivi-évaluation de l'assainissement familial constitue une contribution à la réalisation des droits humains à l'assainissement.

Pour les services techniques Communaux ou Intercommunaux (TC/TIC)

L'existence d'un TC ou de TIC permet à la commune de bien maîtriser les questions AEPA et d'en assurer le suivi. Il s'agit d'une alternative pertinente en vue d'un renforcement réel et durable des capacités des communes en matière de promotion de l'hygiène et de l'assainissement. Elle participe à une véritable construction de la compétence technique de la commune pour assumer son rôle de maître d'ouvrage. Elle permet d'accompagner les communes à la création et la pérennisation des services techniques communaux d'AEPA.

Pour la standardisation des outils (existence des outils)

Les communes disposent d'outils standards nécessaires à l'efficacité de la mise en œuvre des actions d'assainissement. On note également : l'existence d'un répertoire accessible de tous les outils de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communal en AEPA et l'existence d'outils d'appui à la MOC.

Pour les mécanismes de régulation de l'assainissement

L'existence de textes juridiques et réglementaires offre des possibilités aux autorités locales dans la promotion de l'hygiène et de l'assainissement, notamment la mise en place des mécanismes incitatifs et répressifs adaptés.

Pour le financement endogène de l'assainissement

Le financement endogène de l'assainissement est rendu possible par l'existence de mécanismes endogènes pouvant être mis à contribution pour doter les ménages en ouvrages d'assainissement. Il convient de cerner les dynamiques existantes en matière de possibilité de financement (ménages, leaders d'opinion, groupements et associations, ressorts sociaux, acteurs communaux, opérateurs économiques).

Pour les Sanyatons

Les Sanyatons, en plus de constituer des sources de financement endogènes, contribuent à renforcer les capacités communales au niveau villageois par :

- Le développement des capacités d'animation au niveau villageois ;
- la participation des services techniques, des points focaux, des CVD, des relais communautaires de santé/animateurs endogènes, des associations d'usagers de l'eau, des bénéficiaires, des maçons aux activités d'assainissement ;
- la création d'une prise de conscience communautaire.

Délégation de services d'assainissement et d'hygiène

Une expertise privée locale et de proximité pour l'assistance à la MOC participe à la pérennisation des actions d'hygiène et d'assainissement que WaterAid Burkina a développées dans ses 14 communes d'intervention. Une forme de partenariat à la base pour de nouvelles générations de professionnels locaux résidents et pour la durabilité et la proximité des services au sein des communes rurales. On note aussi que la délégation de services aboutit à :

- la promotion de partenariats public-privé-société civile au niveau local ;
- l'existence d'une expertise privée locale pour l'assistance à la MOC ;
- un partenariat à la base pour de nouvelles générations de professionnels en HA locaux-résidents et pour la durabilité et la proximité des services au sein des communes rurales.

Les points d'attention

Ce sont des aspects de la démarche nécessitant un approfondissement ou susceptibles de remettre en cause l'atteinte des résultats, et pour lesquels une attention particulière devrait être accordée.

Développement institutionnel et renforcement des capacités organisationnelles (DIRO)

Concernant le suivi-évaluation

Les résultats de la phase pilote devront permettre de tirer des enseignements pour mieux situer et orienter les acteurs. Par ailleurs, la question de la durabilité et de la sécurité des données se pose pour le passage à l'échelle.

Concernant les services techniques communaux et intercommunaux (TC/TIC)

Des mesures d'accompagnement sont à prendre au niveau du MEA pour encourager les communes en vue d'une pérennisation des services techniques communaux AEPA.

Concernant la standardisation des outils

Prendre des dispositions pour que les agents de l'administration communale en charge de l'AEPA participent aux formations proposées par les structures d'AMOC (CEMEAU) sur la MOC, faire connaître les outils aux communes et amener ces dernières à les utiliser tout en travaillant à leur standardisation.

Concernant les mécanismes de régulation de l'assainissement

Au niveau communal, une attention devrait être portée sur :

- La mise en place d'une offre marchande de qualité qui répond aux attentes des ménages qui soit à la fois accessible financièrement pour eux et rentable pour les opérateurs de sanimarchés ;
- la pérennité économique des systèmes mis en place ;
- le temps nécessaire aux exigences de l'appui à l'entreprenariat ;
- la volonté des ménages à investir dans leur latrine.



Concernant le financement endogène

Les acteurs de l'assainissement doivent accepter d'améliorer le paradigme actuel du financement de l'assainissement en donnant plus de place aux financements endogènes, non pas en termes de volume mais en termes d'approche et de responsabilisation des parties intéressées locales. Il apparaît très important de renforcer la complémentarité entre les différentes sources de financement en créant un cadre communal propice.

Concernant la réglementation

Les mesures incitatives et répressives à adopter par les autorités communales doivent être basées sur les textes juridiques et réglementaires. Il faut aussi s'assurer d'un consensus autour d'elles pour faciliter leur mise en application.

Concernant les Sanyatons

Les résultats positifs attendus des Sanyatons sont déterminés par la conduite d'une bonne communication pour un changement de comportement (CCC) en assainissement et l'obéissance à un devoir de redevabilité vis-à-vis des donateurs et de la communauté.

Délégation de responsabilité de services d'assainissement et d'hygiène

L'expérience PPP est intervenue dans les quartiers périphériques non-lotis de Ouagadougou. Il faut veiller à boucler la chaîne de l'assainissement par la prise en compte des vidangeurs manuels dans le schéma d'évacuation et de valorisation des boues de vidange de l'ensemble de la ville.



6 Conclusion

Pendant des dizaines d'années, la logique appliquée pour l'assainissement familial au Burkina Faso a été de construire et donner ou subventionner des latrines sans créer d'abord une demande, avec souvent comme résultat que les latrines restaient inutilisées. Cette logique a été remise en cause récemment car l'on s'est rendu compte que les usagers ne s'approprièrent l'assainissement que lorsqu'ils investissaient du temps, de l'énergie et des ressources dans leur construction.

Le séminaire de capitalisation des expériences a permis de mobiliser des retours d'expériences par rapport aux quatre déterminants du modèle de développement de l'assainissement familial.

Pour parvenir à l'assainissement total dans une communauté, il faut que les usagers aient accès à une gamme de solutions abordables et qu'ils puissent se les procurer commodément lorsque la demande est générée. Il est donc indispensable de favoriser la croissance des marchés locaux afin que des entreprises privées locales émergent pour fournir les produits et services demandés. L'ATPC traditionnel ne suffit pas pour inciter et aider les ménages à progresser sur l'échelle de l'assainissement en adoptant des ouvrages sanitaires hygiéniques ; c'est pourquoi il est recommandé de combiner ATPC et techniques de marketing. Pour cela, il faudra promouvoir la mise en place des boutiques d'assainissement servant de pôles de conseils pour les ménages, même après la fin des projets, des ouvrages offrant les possibilités de valorisation de sous-produits, la création de filière autour de la gestion des sous-produits (hygiénisation des boues, vente d'engrais, production maraichère, etc.).

La durabilité des actions en faveur de l'assainissement familial ne sera atteinte que si les bénéficiaires trouvent des mécanismes qui leur sont propres pour financer de manière continue leurs besoins en assainissement. Six formes d'opportunités principales de financement de l'assainissement familial des eaux usées et excréta ont été identifiées :

- Les taxes communales : c'est une affectation du budget communal pour l'organisation et l'animation du service communal d'assainissement ;
- Les solidarités à l'échelle des familles, qui constituent un retour de l'ascenseur social pour les membres des familles de la diaspora restés dans les villages d'origine pour capter une partie des flux financiers interfamiliaux qui circulent du milieu urbain vers le milieu rural ;
- Les solidarités à l'échelle des communautés dont la plus importante est

le « Sani Paabou » issue de la culture locale doit être développé : c'est l'adaptation au domaine de l'assainissement des eaux usées et excréta du « KodaPaabou » qui est un mécanisme de solidarité non monétaire encore d'actualité dans le milieu rural à cause de sa cohérence et son homogénéité ;

- Les sources modernes de solidarité en cours de développement : intéresser les sources concernées au financement de l'assainissement familial ;
- Le mécénat qui s'inspire des valeurs culturelles locales de solidarité ;
- La responsabilité sociale des entreprises en pleine expansion avec les ressortissants qui sont des opérateurs économiques ainsi que les unités d'orpaillage qui s'installent dans les localités concernées.

La solidarité des ressortissants comme ressource endogène a été éprouvée au regard de son caractère innovant pour l'accès rapide à l'assainissement ainsi que son rôle catalyseur comme véritable outil d'éveil pour l'auto-détermination locale en lien avec les ressortissants. ATPL et Fasotoilettes seraient donc un réel complément à l'ATPC pour atteindre et maintenir du statut FDAL.

Dans le contexte de la communalisation intégrale, s'appuyer sur les collectivités locales pour agir à grande échelle est un choix logique vu que la compétence de l'assainissement et l'eau en milieu rural leur a été transférée. Bien que les collectivités locales manquent de capacités dans le secteur de l'AEPA, elles sont l'unique structure qui dispose du mandat légal pour mettre en œuvre sur une grande échelle des programmes de promotion de l'assainissement pour autant que la « feuille de route AMOC » soit mise en œuvre. En effet, la mise en œuvre de cette feuille de route pour l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Communale (AMOC) a démarré en 2016 devrait permettre d'outiller et de renforcer les capacités d'organisation des communes afin qu'elles jouent pleinement leur rôle de maîtrise d'ouvrage communal et soient les maillons de base pour un développement local durable.

Les principaux points à retenir sont :

- Il est possible de mettre fin à la Défécation à l'Air Libre, avec ou sans subvention.
- Construire des latrines sans subvention publique est possible lorsque certaines conditions sont réunies notamment : la forte implication des autorités des communes d'intervention après les déclenchements institutionnels, la prise de conscience des ménages ruraux ou l'engagement des ressortissants, la promotion des compétences de proximité.
- La prise en compte des réalités socio-culturelles permet de contextualiser les approches et faciliter les progrès.
- La valorisation des matériaux locaux pour la réalisation des ouvrages favorise l'appropriation locale.
- Le recours à la solidarité des ressortissants est une alternative crédible et viable pour générer des fonds et ainsi financer les ouvrages d'assainissement.
- La mise en place d'un technicien communal ou intercommunal spécialisé en assainissement est une solution efficace pour une prise en charge durable de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement en plus de la responsabilisation des élus locaux.



IRC

Visiting address

Bezuidenhoutseweg 2
2594 AV The Hague
The Netherlands

Postal address

P.O. Box 82327
2508 EH The Hague
The Netherlands

T +31 70 3044000
info@ircwash.org
www.ircwash.org

IRC Burkina Office

Adresse physique
94 Rue 14.80 Porte 738
1200 Logements - Ouagadougou
Burkina Faso

Adresse postale

01 BP 5754
Ouagadougou 01
Burkina Faso

T +226 25505144
burkina@ircwash.org
www.ircwash.org/burkina-faso
fr.ircwash.org